



## Un des propriétaires ne veut pas signer l'offre d'achat.

Par **angie02**, le **27/09/2014** à **21:36**

Bonjour. Nous avons visités une maison en passant par une agence. Très intéressé nous avons fait une offre au prix du mandat . Mais surprise effectivement la maison appartient a un couple qui sont en divorce. Mr vit dans un autre logement et mme dans la maison c'est mr qui paie tout de la maison encore et mme ne travaille pas. Mme était d'accord avec son mari pour vendre . A ce jour il n'y a que mr qui a tout de suite signé l'offre d'achat. Sa femme refuse de signer.... pourtant nous avons mit le montant qu'ils souhaitaient . Nous voulons vraiment cette maison quel recourt nous avons ?

Par **angie02**, le **27/09/2014** à **21:47**

Pas d'idées ?

Par **janus2fr**, le **28/09/2014** à **10:25**

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre !

S'il y a vraiment un mandat de signé par les 2 propriétaires dans une agence, vous n'avez pas à faire une offre et les propriétaires n'ont pas à l'accepter.

On fait une offre lorsque l'on désire acheter sous le prix du mandat, mais au prix du mandat, le simple accord de l'acheteur rend la vente parfaite (on dit qu'une vente est parfaite dès qu'il y a accord sur la chose et le prix, les propriétaires ont déjà donné leur accord par le mandat signé, ils n'ont pas ensuite à redonner cet accord sur une offre d'achat).

Par **angie02**, le **28/09/2014** à **16:59**

c'est parce que l'agent nous a fait signé une proposition d'achat au prix . Et seul le mari la signé , la femme ne veut plus vendre la maison .

Par **janus2fr**, le **28/09/2014** à **18:53**

Comme je le disais, vous n'avez pas à faire une proposition d'achat.  
A partir du moment où vous achetez au prix du mandat, vous passez directement au compromis de vente.

Par **angie02**, le **28/09/2014** à **19:27**

Oui mais alors comment faire ? Vu quelle ne veut plus rien signer ?

Par **janus2fr**, le **28/09/2014** à **19:31**

Là, c'est une autre histoire...

Ce que je ne comprends pas, c'est cette histoire d'offre d'achat, comme si vous n'achetiez pas au prix du mandat...

Dans un premier temps, il faut vérifier si madame avait bien signé le mandat à l'agence. Si oui, elle n'a plus la possibilité, en théorie, de refuser de vendre. Mais si elle persiste, il va falloir passer par la case justice pour l'y obliger, ce qui peut être long et usant (bien qu'ici, à mon avis, l'agence vous aidera car elle aussi est lésée par madame).

Donc bien réfléchir avant de prendre une décision...